

Communauté de communes de Touraine Val de Vienne
Compte-rendu du Conseil communautaire du 26 mars 2018

- [Compte rendu bureau du 12 mars 2018](#)
- [Compte rendu conseil du 26 février 2018](#)

Etaient présents :

M. AUBERT Michel, Mme BACHELERY Chantal, M. BARILLET Christian, M. BASSEREAU Jean-Louis, M. BIGOT Eric, Mme BILLON Yolande, Mme BOUCHAUD-VIOLEAU Valérie, Mme BRABAN Françoise, M. BREANT Michel, M. BRISSEAU Daniel, Mme BRUNET Dominique, M. BRUNET Thierry, M. CAILLETEAU David, M. CHAMPIGNY Michel, M. COUVRAT Jean-François, Mme DE PUTTER Murielle, Mme DOZON Danielle, M. DUBOIS Philippe, M. DUPUY Daniel, M. ELIAUME Bernard, M. FILLIN Alain, Mme FOUASSE Gerdina, M. FOUQUIER Marc, M. GABORIAU Serge, Mme GAUCHER Claudine, Mme GOUZIL Lucette, Mme JARDIN Frédérique, Mme JOUANNEAU Dominique, M. JOURDAIN Pascal, Mme JUSZCZAK Martine, Mme LECLERC Claudine, M. LECLERCQ Jean, M. LECOMTE Serge, M. LOIZON Jean-Pierre, M. MARCHE Bernard, M. MIRAULT Michel, M. MOREAU Serge, Mme MORIN Françoise, M. NOVELLI Hervé, Mme PAIN Isabelle, M. PIMBERT Christian, Mme PIRONNET Jocelyne, M. SCHLOSSER Jean-Louis, Mme SENNEGON Natalie, M. TALLAND Maurice, M. THIVEL Bernard, M. THOMAS Jean, Mme VIGNEAU Nathalie

Etaient absents :

M. ANDREANI Jean-Pierre, M. DANQUIGNY Pierre-Marie, M. DELALEU Max, M. GASPARD Alain, M. GERARD François, M. PINEAU Christian représenté par M. THOMAS Jean, M. POUJAUD Daniel représenté par M. LECLERCQ Jean, M. SAVOIE Jean représenté par Mme MORIN Françoise, M. TESTON Martial, Mme VACHEDOR Claire

Pouvoirs :

M. BLANCHARD Pascal pouvoir à Mme PAIN Isabelle, Mme BOULLIER Florence à M. LECOMTE Serge,

Mme BILLON Yolande a été élue secrétaire de séance.

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 du budget principal – affectation des résultats
- 2 – Fiscalité : vote des taux 2018 et lissage
- 3 – Autorisation de programmes et crédits de paiement
- 4 – Vote des subventions aux associations
- 5 – Vote du budget primitif 2018
- 6 – Participation au service unifié d'ADS entre la CCTVI et la CCTVV : avenant à la convention
- 7 – Convention avec la commune de Courcoué de mise à disposition du service unifié ADS entre la CCTVI et la CCTVV
- 8 – Rapport de la CLETC du 1^{er} mars 2018 : envoi aux communes et information du Conseil communautaire
- 9 – Participation au service ADS de la CCTVV : convention avec les communes adhérentes au service
- 10 – Renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat avec le Richelais Jeunesse Sportive
- 11 – Transports scolaires : mise à disposition de personnel par la commune de Champigny sur Veude
- 12 – Approbation du compte administratif et du compte de gestion 2017 du budget des OM et déchets assimilés
- 13 – Vote du budget primitif 2018 des déchets ménagers et assimilés
- 14 – Règlement usager de la voie verte
- 15 – Questions diverses

M. PIMBERT informe le conseil communautaire :

- de l'élection de nouveaux délégués communautaires pour la commune de l'Ile Bouchard, M Pascal JOURDAIN, Mme Nathalie VIGNEAU et Mme Valérie BOUCHAUD-VIOLLEAU.

- de l'organisation d'une prochaine conférence des Maires le 16 avril à 17h30, juste avant la réunion de
- du choix entériné par la commission Communication de retenir l'application CityKomi pour diffuser l'information de la communauté de communes, moyennant un coût raisonnable, 850 € d'abonnement par an et 350 € pour l'installation la première année.

- qu'une motion proposée par le Président du Conseil Régional concernant les incidences éventuelles de fermeture de lignes ferroviaires telles que préconisées dans le rapport SPINETTA

1 – Approbation des CA et des comptes de gestion du BP – affectation des résultats

Le compte administratif du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Résultat reporté	2 620 246,96 €
Recettes réelles	8 968 772,26 €
Recettes rattachées	51 120,00 €
Recettes d'ordre	69 929,20 €
TOTAL	11 710 068,42 €

Dépenses

Dépenses réelles	7 583 825,15 €
Opérations patrimoniales	170 000,00 €
Opérations d'ordre	1 329 542,69 €
Total	9 083 367,84 €

soit un excédent de : 2 626 700,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Résultat reporté	2 022 314,42 €
Excédent capitalisé	639 638,57 €
Recettes réelles	1 078 591,00 €
Opérations patrimoniales	170 000,00 €
Opérations d'ordre	1 329 542,69 €
Total	5 240 086,68 €

Dépenses

Dépenses réelles	4 486 327,65 €
Opérations d'ordre	69 929,20 €
Total	4 556 256,85 €

soit un excédent de : 683 829,83 €

Restes à réaliser en recettes : 3 298 999,32 €

Restes à réaliser en dépenses : 3 898 453,63 €

soit un besoin de financement de : 599 454,31 €

d'où un résultat d'investissement de : 84 375,52 €

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le [compte administratif 2017](#) du budget principal
- **AFFECTER** le résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 2 626 700.58 € en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 (résultat reporté).
- **AFFECTER** le résultat de la section d'investissement pour un montant de 683 829.83 € en recettes de la section investissement au compte 001 du budget primitif 2017.
- **DECLARER** que le [compte de gestion](#) dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil Communautaire, sous la présidence de Serge Moreau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le [compte administratif 2017](#) du budget principal
- **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 2 626 700.58 € en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 (résultat reporté).
- **AFFECTE** le résultat de la section d'investissement pour un montant de 683 829.83 € en recettes de la section investissement au compte 001 du budget primitif 2017.
- **DECLARE** que le [compte de gestion](#) dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2 – Fiscalité : vote des taux 2018

Pour rappel, comme suite à la fusion des trois communautés de communes, le Conseil communautaire avait voté en 2017 les taux moyens pondérés pour chacune des taxes avec un lissage sur 3 ans :

Taxe d'habitation

	Taux avant fusion	taux après fusion	écart de taux	sur 3 ans
CCSMT	10,44%	9,72%	-0,72%	-0,24%
CCB	8,77%	9,72%	0,95%	0,32%
CCPR	4,58%	9,72%	5,14%	1,71%

Taxe sur le Foncier bâti

	Taux avant fusion	taux après fusion	écart de taux	sur 3 ans
CCSMT	1,83%	1,28%	-0,55%	-0,18%
CCB	0,20%	1,28%	1,08%	0,36%
CCPR	1,28%	1,28%	0,00%	0,00%

Taxe sur le foncier non bâti

	Taux avant fusion	taux après fusion	écart de taux	sur 3 ans
CCSMT	6,53%	3,92%	-2,61%	-0,87%
CCB	1,78%	3,92%	2,14%	0,71%
CCPR	3,30%	3,92%	0,62%	0,21%

Taxe sur la cotisation foncière des entreprises

	Taux avant fusion	taux après fusion	écart de taux	sur 3 ans
CCSMT	24,19%	22,80%	-1,39%	-0,46%
CCB	19,20%	22,80%	3,60%	1,20%
CCPR	19,81%	22,80%	2,99%	1,00%

Le Conseil communautaire est invité à :

- **VOTER** les taux de fiscalité 2018 suivant :

Taxe	taux 2018
taxe d'habitation	9,72%
taxe sur le foncier bâti	1,28%
taxe sur le foncier non bâti	3,92%
taxe sur la cotisation foncière des entreprises	22,80%

Dans le cadre de l'application du lissage sur trois ans pour chacune de ces quatre taxes à compter de 2017.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (Abstention : 1),

- **VOTE** les taux de fiscalité 2018 suivant :

Taxe	taux 2018
taxe d'habitation	9,72%
taxe sur le foncier bâti	1,28%
taxe sur le foncier non bâti	3,92%
taxe sur la cotisation foncière des entreprises	22,80%

Dans le cadre de l'application du lissage sur trois ans pour chacune de ces quatre taxes à compter de 2017.

3 – Autorisations de programme et crédits de paiement

En application de l'article L2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement. [cf. état annexé.](#)

Elles font l'objet d'une actualisation annuelle qui doit être approuvée en Conseil communautaire.

Le Conseil communautaire est invité à :

- **VOTER** les autorisations de programme et crédits de paiement 2018.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les autorisations de programme et crédits de paiement 2018.

4 – Vote des subventions aux associations

Les commissions ont émis un avis sur les demandes de subventions qui ont été instruites. [cf. tableau joint.](#)

Le Conseil communautaire est invité à :

- **VOTER** les subventions 2018.

M. PIMBERT indique que dans l'attente des demandes des associations enfance-jeunesse conventionnées, le même montant de subvention que 2017 a été inscrit au budget. Il précise aussi que la demande conjointe ASCORI/SMAC/Foulées de Parçay concernant l'organisation d'un challenge sera à nouveau examinée. Précédemment, le vainqueur remportait un panier garni de produits du territoire. M. PIMBERT indique aussi que 15 000 € non affectés ont été inscrits au budget.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité (Abstention : 1),
- **VOTE** les subventions 2018.

5 – Vote du budget primitif 2018

Le budget principal 2018 s'équilibre globalement à : 20 976 305,32 €

**SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

Recettes	Recettes
Résultat reporté	2 626 700,58 €
Recettes réelles	8 650 454,11 €
Recettes d'ordre	<u>69 930,00 €</u>
TOTAL	11 347 084,69 €
Dépenses	
Dépenses réelles	8 200 429,21 €
Opérations d'ordre	<u>3 146 655,48 € **</u>
Total	11 347 084,69 €

** dont virement à [la section investissement](#) : 2 386 655,48 €

**SECTION
D'INVESTISSEMENT**

Recettes	
Résultat reporté	683 829,83 €
Excédent capitalisé	0,00 €
Recettes réelles nouvelles	2 499 736,00 €
Restes à réaliser 2017	3 298 999,32 €
Opérations d'ordre	<u>3 146 655,48 € **</u>
Total	9 629 220,63 €
Dépenses	
Dépenses réelles nouvelles	5 660 837,00 €
Restes à réaliser 2016	3 898 453,63 €
Opérations d'ordre	<u>69 930,00 €</u>
Total	9 629 220,63 €

** dont virement de la section fonctionnement : 2 386 655,48 €

Le Conseil communautaire est invité à :
- **VOTER** le [budget primitif 2018](#) du budget principal.

Il est précisé que l'état de notification de la fiscalité n'a pas encore été notifié. Toutefois, les informations verbales transmises par les services de l'Etat laissent craindre une baisse significative du produit de CFE.

M. NOVELLI note que, malgré tous les efforts, il y a une augmentation de près de 6% des charges de personnel. Il redoute que la Communauté de communes ne puisse tenir longtemps dans ces conditions.

M. PIMBERT souligne que la reprise de l'ALSH en régie a entraîné l'intégration du personnel dans celui de la Communauté de communes mais, à l'inverse, il y a 85 000 € de subventions en moins. Par ailleurs, la fin des TAP et l'ouverture des ALSH le mercredi matin a entraîné un coût supplémentaire de personnel.

Mme LECLERC rend compte de la réunion qui s'est déroulée avec les professionnels de santé de Nouâtre qui ont fait part de leurs réticences. Par conséquent, il est envisagé de réaliser seulement quelques travaux pour améliorer le confort.

M. PIMBERT indique que la difficulté dans le dossier des aires de stationnement des gens du voyage réside essentiellement dans la recherche de terrains et non pas en terme de budget. Par ailleurs, il fait part de ses craintes d'obtenir la subvention du Département dans l'informatisation des écoles. De façon générale, il constate que l'Etat impose des contraintes et des obligations alors qu'en même temps, il diminue les dotations. Toutefois, le budget prévoit le maintien des efforts pour mailler le territoire d'équipements pour la population. Le taux d'endettement est contenu et il n'est pas prévu recourir à l'emprunt en 2018. Enfin, il rappelle le mot d'ordre qui a été passé aux services de diminuer les dépenses de 2 %.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget principal 2018

6 – Participation au service commun ADS de la CCTVI : [avenant à la convention](#)

L'article 134 de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR)¹ a mis fin au 1^{er} juillet 2015 pour les communes dotées de POS (Plan d'Occupation des Sols) ou de PLU (Plan Local d'Urbanisme) et au 1^{er} janvier 2017 pour les communes dotées de carte communale à la mise à disposition gratuite des services de l'État à toutes communes compétentes dès lors qu'elles appartiennent à une Communauté de 10 000 habitants et plus.

En application de l'article L 5111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communautés de communes ex CCVI-CCSMT-CCPAR ont souhaité mutualiser leurs moyens en regroupant leurs services communs au sein d'un service unifié pour l'instruction des autorisations et des actes du droit des sols (ADS) afin d'optimiser la gestion des ressources humaines, des moyens et des matériels pour aboutir à une meilleure efficacité du service et des économies d'échelle et ce depuis le 1^{er} mai 2015.

La refonte de la carte intercommunale issue de la loi NOTRE a acté d'une part, le regroupement de la CCVI et de la CCPAR et des communes de Villeperdue et de Sainte-Catherine-de-Fierbois au sein de la Touraine Vallée de l'Indre, d'autre part le regroupement de la CCSMT, de la CC du Pays de Richelieu, et de la CC du Bouchardais au sein de Touraine Val de Vienne.

Le présent avenant vise à actualiser la convention entre les parties.

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant à la convention
- **AUTORISER** M. le Président à le signer.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de l'avenant à la convention
- **AUTORISE** M. le Président à le signer

7 – Convention avec la commune de Courcoué de mise à disposition du service unifié ADS entre la CCTVI et la CCTVV

La convention a pour objet de définir des modalités de mise à disposition du service unifié ADS entre la CCTVI et la CCTVV au profit de la commune de COURCOUE. Elle prévoit notamment les conditions financières de mise à disposition du service. Cf convention jointe

¹ Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 publiée au JORF du 26 mars 2014

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les termes de [la convention](#).
- **AUTORISER** M. le Président à le signer.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de [la convention](#).
- **AUTORISE** M. le Président à le signer.

8 – Présentation du rapport de la CLETC en date du 1^{er} mars 2018

La C.L.E.T.C. s'est réunie le 1^{er} mars dernier en vue d'étudier les dossiers suivants :

- Uniformisation des conditions de mise à disposition du service ADS de la CCTVV avec le service unifié CCTVV/CCTVI et notamment des dispositions financières
- Les transferts de charges liés aux commerces rendus aux communes : bar restaurant de la commune de Faye la Vineuse, bar restaurant de Luzé, Multi-service de Rilly sur Vienne, Auberge de Razines
- Les transferts de charges liés aux équipements sportifs rendus aux communes : swin golf de Braslou, salle multi-sports de Ligré
- Les transferts de charges liés à la taxe de séjour (1^{ère} approche)

M. MOREAU élu Président de la CLETC parmi ses membres adresse aux communes le rapport adopté par les membres de la CLETC. Il devra être approuvé par chaque conseil municipal à la majorité simple. L'adoption du rapport par les communes se fait à la majorité qualifiée d'au moins deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, ou d'au moins la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population.

Le Conseil communautaire est invité à :

- **PRENDRE** acte du [rapport de la CLETC](#).

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND** acte du [rapport de la CLETC](#).

9 – Participation au service ADS de la CCTVV : convention avec les communes adhérentes au service

La CLETC a émis un avis favorable à l'harmonisation du financement du service ADS de la CCTVV avec le service ADS proposé par la CCTVI aux communes de l'ex CCSMT.

Une convention avec les communes adhérentes au service de la CCTVV est proposée [cf annexe](#).

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les termes de la convention à passer avec les communes adhérentes
- **AUTORISER** M. le Président à le signer.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la convention à passer avec les communes adhérentes
- **AUTORISE** M. le Président à le signer.

10 – Renouvellement de la convention pluriannuelle de partenariat avec le Richelais Jeunesse Sportive

Le RJS est une association multisports créée en 2002 et est aujourd'hui composée de 5 sections autonomes :

- Foot : 180 licenciés, des U7 aux U18
- Fitness : 40 licenciés
- Badminton : 40 licenciés
- Tir à l'arc : 40 licenciés
- Golf : 20 licenciés

Communauté de communes de Touraine Val de Vienne

L'animateur (CDI 35h), grâce à son BPJEPS, peut intervenir dans les écoles et les TAP. Il coordonne toutes les catégories de Foot jeunes et a également en charge une équipe U15 (en dehors de son temps de travail). Il intervient également sur la section foot du collège le mardi et le jeudi.

Le RJS organise plusieurs événements dans l'année, dont des stages vacances multisports.

La convention pluriannuelle de partenariat entre la Communauté de Communes et le Richelais Jeunesse Sportive (RJS) a pris fin au 31 décembre 2017.

Le projet de convention pour la période 2018-2020 est distribué en séance.

Sur proposition de la commission sport, le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les termes de la [convention pluriannuelle de partenariat avec le RJS pour 2018-2020](#).

M. DUBOIS fait part des difficultés financières rencontrées par le groupement sportif de Ste Maure de Touraine à la suite de la fin des contrats aidés.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la [convention pluriannuelle de partenariat avec le RJS pour 2018-2020](#).

11 – Transports scolaires : mise à disposition de personnel par la commune de Champigny sur Veude

La commune de Champigny sur Veude met à disposition de la Communauté de communes Touraine Val de Vienne le personnel de surveillance dans le car des élèves transportés relevant de l'enseignement maternel et primaire du circuit S04-2.

En contrepartie, la Communauté de communes Touraine Val de Vienne versera une indemnité correspondant aux rémunérations versées par la commune de Champigny sur Veude.

Ces dispositions figurent dans une convention conclue pour une durée de 12 mois à c/ septembre 2017.

Après avis des membres du Bureau,

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** les termes de la [convention jointe en annexe](#).

- **AUTORISER** M. le Président à signer la convention

- **AUTORISER** M. le Président à signer le même type de convention avec les communes qui mettent à disposition des accompagnatrices.

Mme PAIN signale qu'avant la fusion, des communes bénéficiaient aussi d'un remboursement pour des frais d'accompagnateurs.

M. PIMBERT indique qu'un point précis sera effectué sur les anciens engagements, y compris auprès des syndicats de communes et que ces engagements devraient être repris.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** les termes de la [convention jointe en annexe](#).

- **AUTORISE** M. le Président à signer la convention

- **AUTORISE** M. le Président à signer le même type de convention avec les communes qui mettent à disposition des accompagnatrices.

12 – Approbation des CA des budgets OM et déchets assimilés

[Le compte administratif du budget OM et déchets assimilés](#) fait apparaître les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes

Résultat reporté	770 297,14 €
Recettes réelles	2 315 204,44 €
Recettes d'ordre	<u>7 011,73 €</u>
TOTAL	3 092 513,31 €

Dépenses

Dépenses réelles	2 363 561,40 €
Opérations d'ordre	<u>18 064,39 €</u>
Total	2 381 625,79 €

soit un excédent de : 710 887,52 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes

Résultat reporté	91 707,30 €
Excédent capitalisé	
Recettes réelles	
Recettes d'ordre	<u>18 064,39 €</u>
Total	109 771,69 €

Dépenses

Dépenses réelles nouvelles	4 800,78 €
Opérations d'ordre	<u>7 011,73 €</u>
Total	11 812,51 €

soit un excédent de : 97 959,18 €

Le Conseil communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le compte administratif 2017
- **AFFECTER** le résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 109 771.69 € en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 (résultat reporté).
- **AFFECTER** le résultat de la section d'investissement pour un montant de 11 812.51 € en recettes de la section d'investissement au compte 001 (résultat reporté).
- **DECLARER** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le conseil Communautaire, sous la présidence de Serge Moreau, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget OM
- **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement pour un montant de 109 771.69 € en recettes de la section de fonctionnement au compte 002 (résultat reporté).
- **AFFECTE** le résultat de la section d'investissement pour un montant de 11 812.51 € en recettes de la section d'investissement au compte 001 (résultat reporté).
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13 – Vote du budget primitif 2018 des ordures ménagères et déchets assimilés

Le budget primitif du budget OM et déchets assimilés 2018 s'équilibre globalement à : **2 997 180, 67 €**

**SECTION DE
FONCTIONNEMENT**

Recettes

Résultat reporté	710 887,52 €
Recettes réelles	2 163 910,00 €
Recettes d'ordre	<u>7 011,73 €</u>
TOTAL	2 881 809,25 €

Dépenses

Dépenses réelles	2 864 397,01 €
Opérations d'ordre	<u>17 412,24 €</u>
Total	2 881 809,25 €
dont virement de la section d'investissement :	0,00 €

**SECTION
D'INVESTISSEMENT**

Recettes

Résultat reporté	97 959,18 €
Excédent capitalisé	
Recettes réelles nouvelles	
Recettes d'ordre	<u>17 412,24 €</u>
Total	115 371,42 €

Dépenses

Dépenses réelles nouvelles	108 359,69 €
Restes à réaliser 2016	0,00 €
Opérations d'ordre	<u>7 011,73 €</u>
Total	115 371,42 €

dont virement à la section fonctionnement : 0,00 €

Le Conseil communautaire est invité à :

- **VOTER** le budget primitif 2018 du budget ordures ménagères et déchets assimilés.

M. PIMBERT observe que deux demandes d'aide ont été sollicitées. L'une financière en complément de la participation du SMICTOM. Cela représente globalement une aide de 70 à 80 000 €. L'autre demande consisterait en une mutualisation. Pour l'heure rien n'est tranché.

M. BARILLET informe qu'il a saisi le Président du SMICTOM et le sous-Préfet concernant la différence de traitement qui serait appliquée aux usagers. Comment défendre cette position ? Lorsqu'il y a des contraintes physiques oui mais pas là. On doit avoir le même niveau de service.

M. PIMBERT rappelle que c'est une décision du SMICTOM, qui est composé de délégués communautaires.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **VOTE** le budget primitif 2018 du budget ordures ménagères et déchets assimilés.

14 – Règlement de l'usager de la voie verte Richelieu Chinon

La Communauté de communes a réalisé un aménagement « voie verte » entre le lieu-dit « St Lazare » à Chinon et l'ancienne gare de Richelieu. Afin de lui assurer un caractère convivial et sécurisé, un règlement à l'attention des usagers a été rédigé.

Le Conseil communautaire est invité à :

- **ADOPTER** [le règlement de l'usager de la voie verte Richelieu Chinon ci-joint](#).

M. PIMBERT précise que ce règlement intérieur poursuit un but essentiellement incitatif. Il sera affiché. Il rappelle que le pouvoir de police revient aux maires.

Le conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ADOPTÉ** [le règlement de l'usager de la voie verte Richelieu Chinon ci-joint](#).

15 – Questions diverses

Motion de la Région Centre Val de Loire

M. PIMBERT expose la motion présentée par la Région qui souhaite dénoncer l'abandon progressif des lignes ferroviaires secondaires.

Mme BOUCHAUD-VOLLEAU estime que la fermeture de lignes va à l'encontre de la protection de l'environnement.

M. ELIAUME demande à ce qu'une attention particulière soit portée sur la ligne Tours-Ports de Piles, notamment vis-à-vis des engagements de l'Etat et de la Région, car cet outil est très important pour les habitants du territoire.

M. PIMBERT préfère dissocier les sujets en déposant éventuellement deux motions.

Coordination des produits du terroir

M. PIMBERT informe le conseil qu'une coordination des produits du terroir, qui se met en place le secteur, demande à la Communauté de communes de désigner des délégués.

Sont désignés : Isabelle PAIN, Maurice TALLAND, Christian BARILLET.